

Inscription de l'enfant :

Nom / Prénom :	Né(e) le :
----------------	------------

Responsable : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

Nom / Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél. parent 1 :	Tél. parent 2 :
Email parent 1 :	
Email parent 2 :	

- | | | | | |
|------------------------------------|----------|---------------|--------------------------------|---|
| ☐ 09/10 ans | Mercredi | 11h00 – 12h30 | ☐ 495 € | ou ☐ 3 x 165 € TTC |
| ☐ 10/12 ans | Samedi | 09h30 – 11h00 | ☐ 495 € | ou ☐ 3 x 165 € TTC |
| ☐ 10/12 ans | Samedi | 11h15 - 12h45 | ☐ 495 € | ou ☐ 3 x 165 € TTC |
| ☐ 12/14 ans | Mercredi | 14h00 - 15h30 | ☐ 495 € | ou ☐ 3 x 165 € TTC |
| ☐ 12/14 ans | Mercredi | 15h45 - 17h15 | ☐ 495 € | ou ☐ 3 x 165 € TTC |
| ☐ 15/17 ans | Mercredi | 17h30 - 19h00 | ☐ 495 € | ou ☐ 3 x 165 € TTC |
| ☐ 15/17ans | Samedi | 13h45 - 15h15 | ☐ 495 € | ou ☐ 3 x 165 € TTC |

Le règlement de l'abonnement annuel peut être effectué en une fois à l'inscription ou par 3 chèques remis à l'inscription (ils seront encaissés au 15 septembre / 1^{er} janvier / 1^{er} avril).

L'inscription est ferme et définitive pour l'année. Les conditions générales sont détaillées au verso.

ROC & RÉSINE prend en charge l'enfant pour la durée du cours et décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

Le responsable légal autorise Roc & Résine à faire transporter l'enfant par les pompiers, le samu ou une ambulance en cas de nécessité.

Date et signature

Documents à fournir avant le premier cours :

- ✓ Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade
- ✓ Attestation d'assurance individuelle couvrant l'escalade

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Roc & Résine est une structure sportive privée, non associative, affiliée à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade.

Les cours sont effectués dans le cadre d'une pratique loisir (sans compétition).

L'adhésion aux cours comprend :

- ☐ Un accès au cours collectifs une fois par semaine avec prêt du matériel.
- ☐ Un accès illimité (du 1^{er} jour de cours en Septembre au dernier jours de cours en Juin) en dehors des cours avec prêt du matériel : sous la surveillance des parents pour les enfants de 9 à 13 ans ; en autonomie avec une autorisation parentale pour les enfants de + 14 ans expérimentés.

L'adhésion aux cours ne comprend pas de licence ni d'assurance individuelle accident.

L'adhésion aux cours est soumise à la remise avant le premier cours :

- ☐ D'un certificat médical stipulant l'aptitude de l'enfant à la pratique de l'escalade, ou d'une attestation cerfa si le certificat a moins de 3 ans ;
- ☐ D'une attestation d'assurance individuelle, scolaire et extra-scolaire ou d'une autre assurance individuelle couvrant la pratique de l'escalade. A défaut, vous pouvez souscrire la licence FFME avec assurance auprès de Roc & Résine.

Roc & Résine prend en charge l'enfant pour la durée du cours et décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

Roc & Résine s'engage à donner, par l'intermédiaire du moniteur, toutes les explications nécessaires à la bonne utilisation des installations.

Le moniteur est seul habilité à déterminer si l'enfant est apte à intégrer le groupe ou à y rester.

Après concertation avec le moniteur, Roc & Résine pourra refuser l'accès à un enfant dont le comportement porterait atteinte au groupe ou aux autres pratiquants de la salle d'escalade, sans remboursement de l'abonnement.

L'inscription est ferme et définitive pour la période spécifiée au contrat. La non-fréquentation des cours du fait de l'adhérent n'entraînera pas de remboursement ou de réduction d'abonnement.

Roc & Résine se réserve la possibilité de fermer la salle d'escalade pour : travaux, compétitions, stages, fermeture administrative. Le cumul de la période de fermeture ne devra pas dépasser deux semaines pendant la durée du présent contrat.

Toute fermeture d'une durée supérieure à deux semaines entraînera automatiquement le remboursement au prorata de la période concernée.

Roc & Résine décline toute responsabilité en cas de dommage, vol, ou disparition d'objet appartenant à l'enfant. L'utilisation d'un casier de rangement est sous sa seule responsabilité ou celle du représentant légal, la fermeture n'étant pas fournie. Les objets de valeur peuvent être confiés à l'accueil pendant la durée du cours.

Le règlement intérieur est consultable à l'accueil de Roc & Résine.

Les informations personnelles communiquées sont destinées à l'usage unique de Roc & Résine pour la gestion des accès, la comptabilité et la transmission d'informations liées à l'abonnement.

Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données à effectuer auprès de Roc & Résine.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »